

COP21

Qualité de l'air...

Rodez agglomération s'engage !

Conférence de presse - signature d'une convention de partenariat
entre Rodez agglomération et l'Observatoire régional de l'air

Le mercredi 02 décembre 2015 à 10h30

Salle du conseil, hôtel de Rodez agglomération, place Adrien Rozier – Rodez



Dossier de presse remis aux participants

Contacts presse :

Rodez agglomération - *Marinette OUENSANGA* marinette.ouensanga@agglo-grandrodez.fr - 06.24.79.21.52
ORAMIP - ATMO Midi-Pyrénées - *Karine IATTONI* karine.iattoni@oramip.org - 06 74 88 75 76

Sommaire

- Communiqué de presse p. 3
- Partenaires - améliorer la connaissance..... p. 4
- La convention : 6 ans pour suivre la qualité de l'air.....p. 5
- Des outils pour faciliter l'information sur la qualité de l'air auprès des habitants et du grand public..... p. 7
- L'observatoire régional de l'air : un réseau de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air au service de la population..... p. 8

Cop21... La qualité de l'air : Rodez agglomération s'engage

Signature d'une convention de partenariat

entre Rodez agglomération et l'Observatoire régional de l'air

Christian TEYSSEBRE

Maire de Rodez, Président de la Communauté d'agglomération Rodez agglomération

Bruno MAGIMEL

Trésorier d'ATMO Midi-Pyrénées ORAMIP

Vous invitent à la signature et présentation à la presse qui se déroulera :

Le mercredi 02 décembre 2015 à 10h30

Salle du conseil, hôtel de Rodez agglomération, place Adrien Rozier – Rodez

Le partenariat entre Rodez agglomération et l'Observatoire régional de l'air s'est construit sur une volonté commune : améliorer la connaissance en matière de qualité de l'air sur ce territoire.

Pour Rodez agglomération, ce mouvement s'inscrit dans des évolutions réglementaires récentes¹ : les Plans Climat Energie Territoire (PCET) deviennent des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET). Ces feuilles de route des collectivités, visant à lutter contre le changement climatique, devront désormais intégrer les enjeux relatifs à la pollution de l'air, et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants auront l'obligation de se doter de ce plan à horizon fin 2016. La finalité : **anticiper et réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.**

Concrètement, cette convention va permettre de déployer, pour 6 ans, l'expertise de l'ORAMIP à travers :

- **Un dispositif de surveillance de la pollution, intégrant l'inventaire des sources de polluants atmosphériques, la modélisation et la mesure** pour évaluer l'exposition des territoires à la pollution de l'air pour les principaux polluants : particules, oxydes d'azote et ozone.
- **La cartographie haute définition des zones à enjeux pour la qualité de l'air**, venant alimenter les réflexions et les choix dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.
- **Des outils pour faciliter l'information auprès des habitants et du grand public** : la diffusion de l'indice qualité de l'air de Rodez agglomération sur la carte régionale, ou encore la mise à disposition d'informations sur les sources de polluants en fonction de leur origine : trafic routier, industries, chauffage, agriculture.

Tout un dispositif qui facilitera l'évaluation des actions mises en place par Rodez agglomération en faveur de la qualité de l'air et de la préservation du climat.

Partenaires -

Améliorer la connaissance

En cascade

L'exemple est intéressant pour son impact en cascade ... Le seul déplacement des véhicules sur le bitume de nos routes génère une pollution avec effets directs, puis différés à moyen et long terme, sur la qualité de l'air, l'atmosphère planétaire (les vents ne s'arrêtent pas aux confins de Midi - Pyrénées), le climat et les micros climats, l'eau, les sols, la flore, la faune et la fonge, l'intégrité paysagère, le changement climatique, la santé publique...

La liste est longue et les mots sont lâchés... changement climatique, santé publique !

L'actualité et la réalité des chiffres donnent le vertige.

La pollution atmosphérique est à l'origine de 42 000 décès prématurés par an en France et représenterait en 2012 des coûts de santé de l'ordre de 20 à 30 Mds€, soit environ 400 à 500 € par an et par habitant.

Une ardente obligation

Rodez agglomération mesure l'urgence de la situation. Comme une ardente obligation, elle entend préserver ce cadre aux paysages exceptionnels - entre ville et campagne - dont elle bénéficie.

Mettant à profit la nouvelle étape de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), elle inscrit également sur sa feuille de route cet enjeu de santé publique

Répondre à cet enjeu nécessite de disposer d'outils performants qui permettent à la collectivité de connaître la qualité de l'air sur son territoire

Mesurer, connaître, agir

L'idée ? Mesurer pour améliorer la connaissance, comprendre et agir.

En bref, la démarche est double :

- Connaître le niveau de pollution. Savoir quels polluants sont présents dans l'air **d'où l'inventaire des émissions de polluants dans l'air ambiant.**

- Mesurer la quantité. Quelle quantité de polluants présents dans l'air? **Mesure des niveaux de concentration.**

Ainsi, Rodez agglomération, a-t-elle souhaité s'appuyer sur les compétences et l'expertise de l'Observatoire de l'air en Midi Pyrénées - ORAMIP - via ce partenariat pluriannuel de 6 ans.

La convention : 6 ans pour suivre la qualité de l'air

Connaître les sources d'émissions de polluants atmosphériques et leur évolution : L'inventaire des émissions

Cet inventaire apporte une vision des principaux polluants atmosphériques du territoire, à l'échelle de la commune :

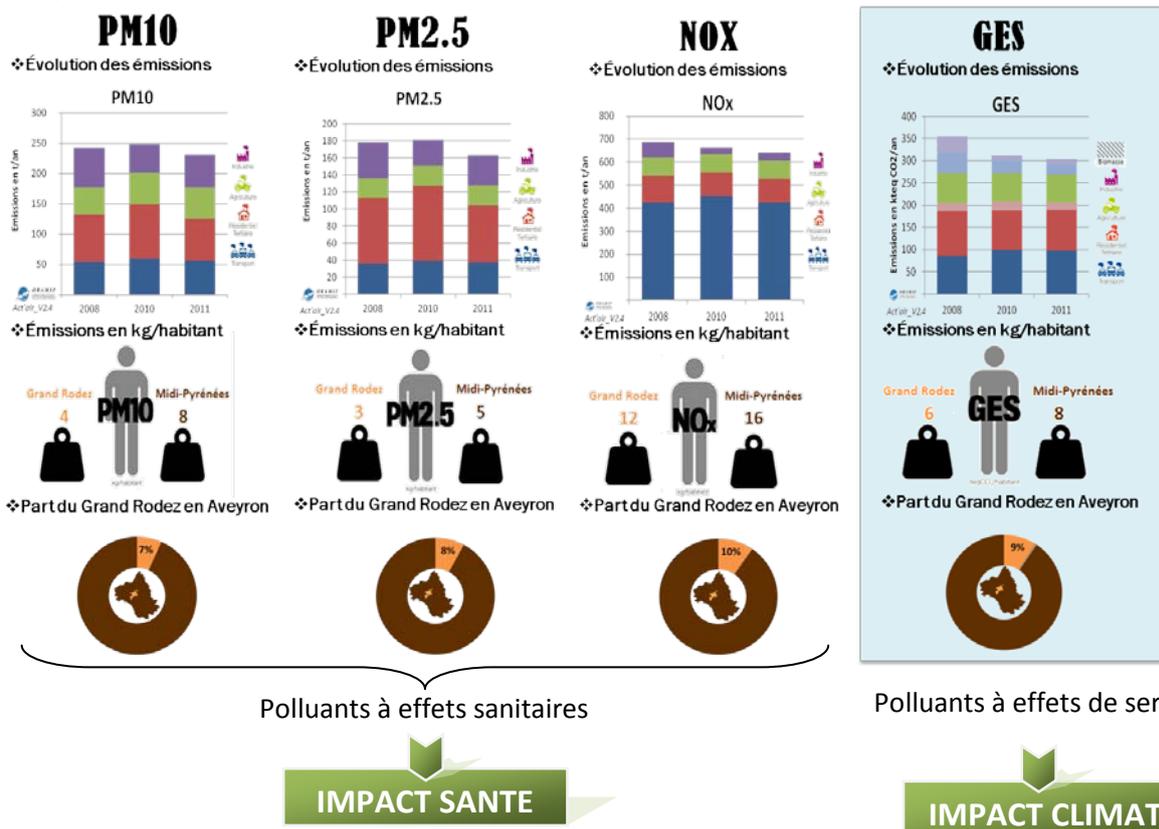
- Particules PM10
- PM 2,5
- Oxydes d'azote
- Gaz à effet de serre

Il est composé de la compilation d'une multitude de données caractérisant les activités du territoire : consommation d'énergie, nb de kilomètres parcourus, nb d'habitants, ... :

- trafic routier,
- habitat et activités tertiaires,
- agriculture,
- activités industrielles,.

Identifier les sources les plus impactantes sur la qualité de l'air et sur les gaz à effet de serre du territoire, suivre leurs évolutions... tels sont les objectifs de l'inventaire. C'est un suivi sur 6 années, durée de la convention, qui permettra à la collectivité de comprendre de quelle manière ces émissions évoluent dans le temps.

Exemple d'indicateurs :



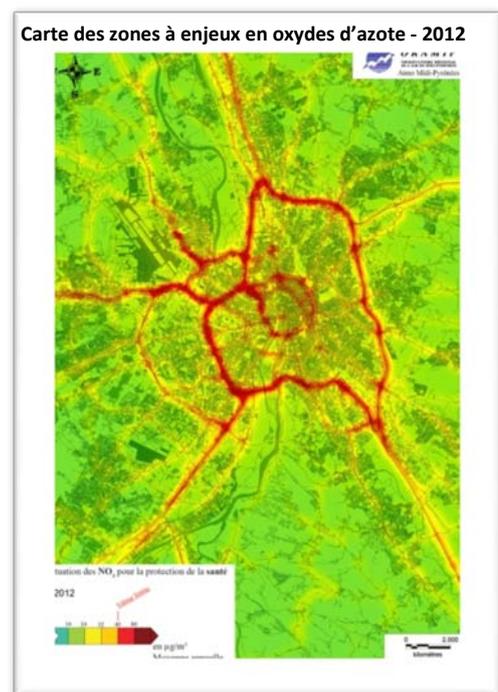
Préciser les zones à enjeux pour le territoire de Rodez agglomération :

Cartographier la pollution à l'échelle de l'agglomération, et localiser les populations exposées à la pollution atmosphérique

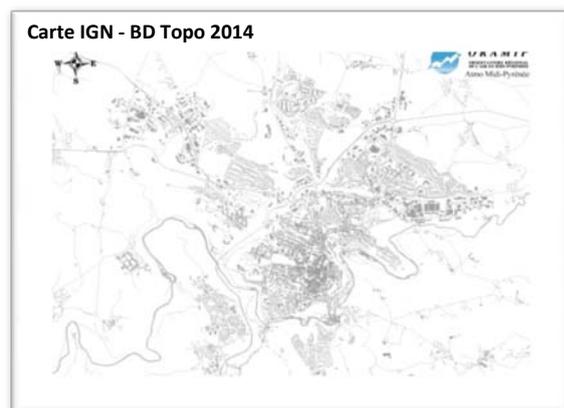
C'est également un dispositif de modélisation urbaine qui a vocation à se déployer, grâce à cette convention. Le niveau de précision de ce dispositif est tel qu'il permet de faire émerger des zones à enjeux en matière de qualité de l'air à l'échelle infra-communale. Un tel niveau de précision contribuera à éclairer les choix et les réflexions dans les projets d'aménagement pour Rodez agglomération.

A l'exemple de la modélisation mise en place pour le territoire de la métropole toulousaine, Rodez agglomération disposera ainsi d'une vision des zones plus ou moins exposées en termes de pollution atmosphérique :

Exemple de modélisation pour la métropole toulousaine :



Et prochainement pour Rodez agglomération :



... ?

Des outils pour faciliter l'information sur la qualité de l'air auprès des habitants et du grand public

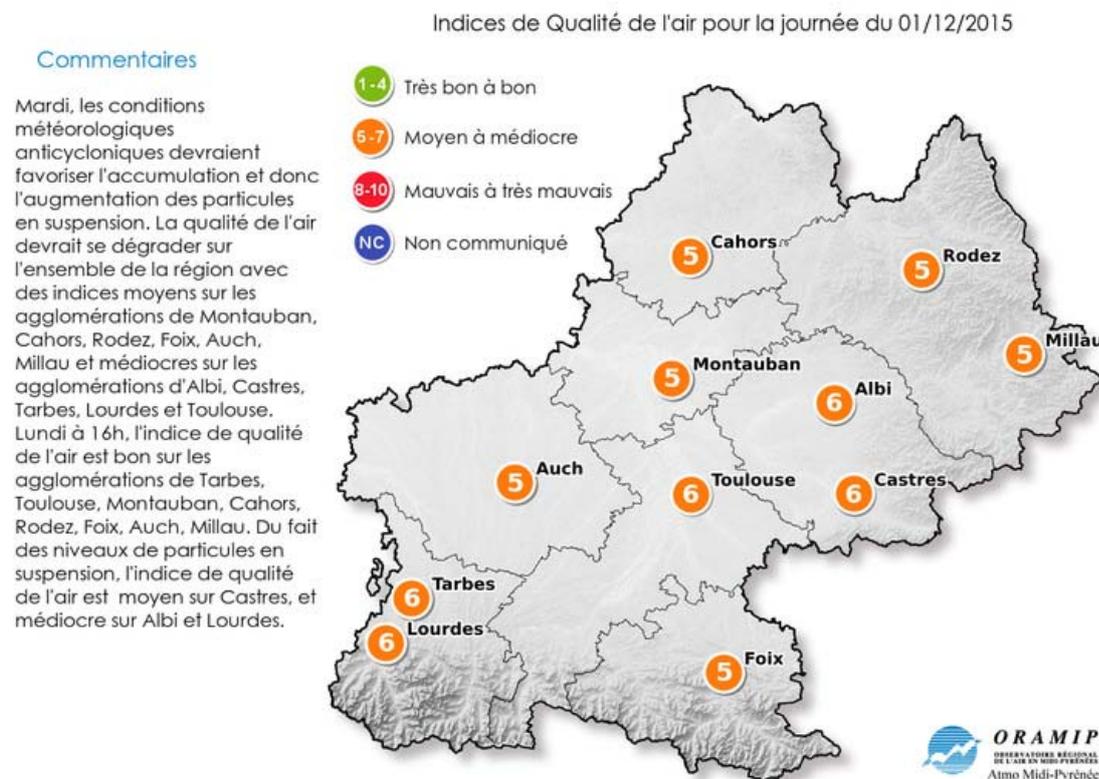
L'ORAMIP met également à disposition des outils de communication visant à informer les habitants et le grand public.

La vignette indice :

Disponible sur le site internet de l'ORAMIP (<http://oramip.atmo-midi-pyrenees.org/>), la vignette renseigne sur l'indice de la qualité de l'air pour la commune de votre choix. Vous pouvez également télécharger sur le site internet le code html nécessaire pour l'affichage de votre vignette sur votre propre site d'information.



Cartes régionales : indice qualité de l'air et exposition aux polluants



La mise à disposition des informations est aussi assurée par le site internet de l'ORAMIP, sur lequel vous retrouvez les cartographies et vignettes indices de la qualité de l'air, ainsi que l'ensemble des études produites disponibles en téléchargement.

Rendez-vous sur <http://oramip.atmo-midi-pyrenees.org/>

L'observatoire régional de l'air : un réseau de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air au service de la population

ATMO Midi-Pyrénées - ORAMIP est l'une des 27 associations agréées par le Ministère de l'Écologie pour surveiller la qualité de l'air en France.



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

Atmo Midi-Pyrénées

Atmo Midi-Pyrénées ORAMIP - Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées - est une association loi 1901, agréée par le ministère de l'écologie et du développement durable, découlant de la loi LAURE

(Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie, 1996)

« L'État assure, avec le concours des collectivités ... la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement. Un organisme chargé de la coordination technique de la surveillance de la qualité de l'air est désigné par arrêté du ministre chargé de l'environnement. »

[article L221-1 du Code de l'Environnement]

Une gouvernance partagée, gage d'indépendance et de transparence

L'ORAMIP est une association composée de **quatre collèges** (État, Collectivités, Industriels, Associations et personnalités qualifiées) qui décident ensemble de l'orientation de la politique de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air pour Midi-Pyrénées à travers l'élaboration d'un projet associatif.

Son financement est assuré par l'état, les collectivités et les industriels

20 années d'expertise

- 80 adhérents
- Membre de la fédération nationale Atmo France qui regroupe les 27 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (500 salariés)
- Panel de surveillance diversifié et complémentaire : mesures fixes, campagnes de mesures mobiles, modélisation et scénarisation régionale à haute définition.

Les missions de l'Observatoire

Dans le cadre de son agrément, l'ORAMIP, répond à des exigences réglementaires qui se déclinent en 3 fonctions :

Surveiller en continu

L'ORAMIP exerce une surveillance permanente de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire grâce à un dispositif de mesures et à des outils de simulation informatiques qui modélisent les rejets de polluants dans l'atmosphère.

Informier au quotidien et en cas d'alerte

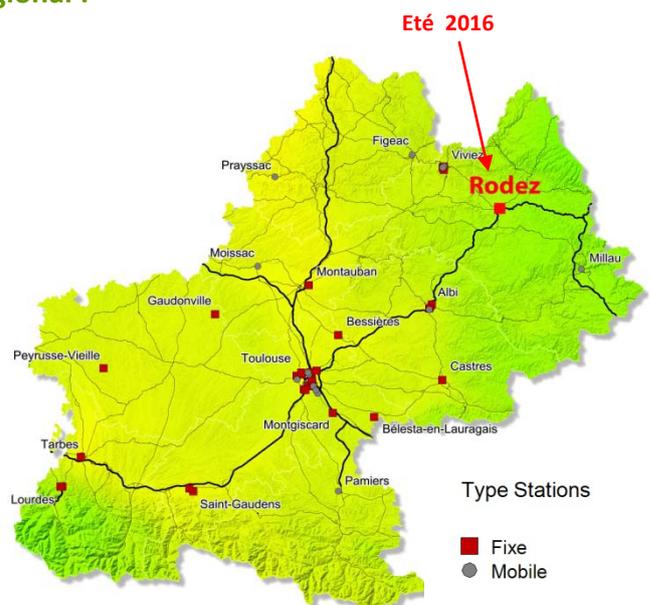
L'ORAMIP s'adresse aux citoyens, aux médias, aux autorités et aux collectivités et les informe de ses prévisions pour le jour même et le lendemain. Elle participe au dispositif opérationnel d'alerte mis en place par le préfet de département en cas d'épisode de pollution atmosphérique constaté ou prévu, pour que des mesures de réduction des émissions puissent être décidées par les autorités.

Analyser pour mieux anticiper

Pour comprendre, évaluer et prévoir les phénomènes de pollution atmosphérique, l'ORAMIP répertorie toutes les sources de pollution de la région. Grâce à l'utilisation d'outils de modélisation permettant de tester différents scénarii, l'ORAMIP se livre à des évaluations prospectives des stratégies proposées pour lutter contre la pollution et le changement climatique.

Les chiffres clés du dispositif de surveillance régional :

- **Un inventaire régional** des émissions de polluants et de gaz à effet de serre
- **Une plate-forme de modélisation et de prévision régionale**
- **Une plate-forme de modélisation urbaine**
- **32 stations** de qualité de l'air
- **3 stations mobiles** en 2014
- **3 stations semi-fixes**



ⁱ LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (1)